

CHARTRE DU RECRUTEMENT

Afin de jouer pleinement son rôle d'entreprise citoyenne, de promouvoir l'égalité des chances pour les candidats à l'embauche et de proposer aux responsables recruteurs une méthodologie commune, la CRAMIF s'engage à respecter une charte du recrutement.

NOS VALEURS

Égalité des chances et non discrimination

La CRAMIF fonde ses recrutements sur des critères explicites, non discriminatoires et justifiés par les missions confiées.

Les acteurs du recrutement se basent, pour leur évaluation, sur les compétences, qualifications, expériences et motivation.

Transparence et confidentialité de l'information

La CRAMIF s'engage à communiquer les modalités de recrutement et à restituer les conclusions, à la demande des candidats.

Les informations reçues sont couvertes par le secret professionnel et sont détruites au-delà des délais de conservation réglementaires.

Diversité

La CRAMIF affirme que la diversité des profils des candidats sélectionnés doit être un point de vigilance de la part des recruteurs. Elle entend par là assurer une pluralité culturelle au sein de son personnel, source de richesse pour l'entreprise.

Les acteurs du recrutement sont formés et sensibilisés aux pratiques de non-discrimination.

NOS PRINCIPES

Diversification des sources de recrutement

Afin d'élargir les sources et l'efficacité du recrutement, la CRAMIF diversifie les modes de diffusion des annonces et les supports qu'elle utilise.

Toutes les offres font l'objet d'une publication en interne, qu'elles soient internes, institutionnelles, ou externes.

En cas de recrutement interne, l'avis du responsable hiérarchique est systématiquement pris en compte.

Toute sélection fondée sur des motivations non professionnelles (religion, âge, sexe, opinion politique, origine ethnique, handicap, appartenance syndicale, etc.) est prohibée.

Recrutements objectifs et respectueux

L'évaluation des candidats est objective et repose sur de l'observation directe au cours d'un ou plusieurs entretiens. Il est également possible de recourir à des outils d'évaluation (tests, questionnaires, mises en situation) lors de la procédure de recrutement. Les outils et méthodes utilisés sont précisés aux candidats lors de leur postulation. La CRAMIF conduit les différentes étapes du recrutement de manière à assurer une évaluation objective des compétences professionnelles des candidat(e)s, dans des conditions respectueuses de la personne, équitables et de manière à pouvoir en rendre compte aux candidat(e)s à leur demande.

Tout entretien doit impliquer au moins un représentant métier et un représentant RH.